

PRISE DE POSITION

À l'attention des représentants des médias

Crans-Montana, le 17 février 2020

Dans le cadre de la note de service interne "Accès des photographes professionnels et transport de matériel photographique professionnel", diffusée le 25 janvier 2020 par CMA SA, la Direction générale souhaite apporter un certain nombre de précisions.

En aucun cas ces mesures ne s'appliquent aux représentants des médias et à leurs photographes au bénéfice d'une carte de presse RP. Les remontées mécaniques de Crans-Montana n'ont jamais restreint l'accès au domaine skiable aux médias, sauf dans les cas où leur sécurité ou celle d'autrui pourrait être mise en danger.

Cette note de service, dont la portée est temporaire, a été rendue nécessaire en regard des questions relatives au droit à l'image et plus généralement au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). CMA s'astreint à une analyse fine de la situation eu égard au contexte juridique suisse et européen.

Demeurant à votre entière disposition pour tout complément, nous vous adressons l'expression de nos meilleures salutations.

CONTACT PRESSE

Leslie Taverney
Resp. Communication
+41 76 549 50 51
lestav@mycma.ch